

**DEMANDE DE RESERVATION
ESPACE SOCIO-CULTUREL**

N° enregistrement :

Date de la demande :

Désignation du demandeur :

Né(e) le à

N° SIRET (association).....

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date(s) d'utilisation souhaitée :

Horaires d'utilisation :

Nature de l'évènement :

Signature du demandeur :

CUISINE

SONORISATION*

ÉCLAIRAGE*

* « réservé aux professionnels et associations »

Cadre réservé à la Ville

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

SIGNATURE

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....

**EN CAS DE PROBLEME, MERCI DE CONTACTER L'ELU D'ASTREINTE
AU 06.49.92.68.08**

CAPACITE D'ACCUEIL

- 800 places (configuration debout)
- 258 à 310 places (configuration spectacles)
- 300 places assises (tables rectangulaires)

MOBILIER DISPONIBLE DANS LA SALLE

- 50 tables 153 x 73 cm (6 places)
- 70 chaises coque plastique + 280 chaises pliantes
- 9 grilles d'exposition + 1 panneau d'affichage

LES CLES

- Sont à retirer et à remettre à l'accueil de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture.
- Pour les réservations du week-end :
 - Retrait des clés le vendredi précédant la manifestation avant 18 H à la Mairie (**la salle ne pourra toutefois être utilisée que le jour de la réservation**),
 - Retour des clés le lundi suivant la manifestation à 9h à la Mairie (**une journée supplémentaire de location pourra être facturée en cas de non-respect de cet horaire**).

CUISINE

- Suivre les instructions affichées au-dessus des appareils ménagers.
- Interdiction d'utiliser l'espace du bar pour faire de la cuisine ou laver de la vaisselle.

HORAIRES – RANGEMENT – PROPRETE - HYGIENE

- Les manifestations doivent être terminées à **2 h du matin**.
- Il est absolument **interdit de fumer** dans la salle.
- Le local utilisé doit être remis en état de propreté et le matériel rangé (produits d'entretien à fournir par les usagers). **L'utilisation d'eau de javel est interdite.**
- Les portes doivent être bien fermées.
- Les poubelles doivent être sorties et triées (verre, déchets ménagers et recyclables).
- Des containers sont à votre disposition derrière l'Espace Socio-Culturel.

TARIFS

| ESPACE SOCIO-CULTUREL | Tarifs salle principale + hall (par jour) | Tarifs cuisine (par jour) | Forfaits salle principale + hall + cuisine pour évènements familiaux (du vendredi soir au lundi matin) | Caution |
|---|---|---------------------------|--|---------|
| Associations prigontines ou organismes d'intérêts général | Gratuit | Gratuit | | 500 € |
| Candidats aux élections ou leurs représentants (exclusivement dans le cadre de réunions publiques durant les périodes de campagnes électorales) | Gratuit | Gratuit | | |
| Particuliers domiciliés sur la Commune (à but non lucratif) | 150 € | 100 € | 400 € | |
| Sociétés, associations ou particuliers non domiciliés sur la Commune (à but non lucratif) | 350 € | 150 € | 700 € | |
| Sociétés ou particuliers (à but lucratif) | 500 € | 150 € | | |
| Animation ou activité récurrente | 20 € (par séance de 3h maximum) | | | |

ASSURANCE :

- **Tout utilisateur doit fournir une attestation de responsabilité civile en cours de validité lors de la remise du chèque de caution** (à l'exception des associations subventionnées)

STATIONNEMENT : Interdiction totale de stationnement sur l'esplanade, devant l'Espace Socio-culturel, y compris pour les opérations de chargement /déchargement.

REGLEMENT :

- en espèces ou par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC
- Des arrhes (30 % du prix de la location) devront être versées à réception de l'avis favorable de la demande de location.
- Le solde de la location et la caution devront être déposés en Mairie lors du retrait des clés.

En cas de non-paiement de la somme due, le Trésor Public engagera des poursuites de recouvrement contre le demandeur.